

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE**ARRETE N° 154/2021**

OBJET : 6 Rue du Stade
Règlementation de stationnement
Taille arbres

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de Monsieur PATERMO en date du 18 novembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de taille d'arbres ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est une voirie communale ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du mercredi 15 décembre au jeudi 16 décembre 2021, le stationnement des véhicules sera interdit devant le 6 Rue du Stade.

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant son début.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur PATERMO, 6 rue du Stade, 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 03 décembre 2021



LE MAIRE : Bernard ROMIER